

SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement  
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 11 JUIN 2012

# INFORMA

## FUSION POSSIBLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES



Elle plane comme l'épée de Damoclès au-dessus de la tête des enseignants et par le fait même, au-dessus de tout le personnel de la commission scolaire : la fusion possible entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et celle du Lac-Saint-Jean. Alors que d'autres commissions scolaires ont cessé d'analyser la possibilité de fusion, il en serait peut-être autrement ici.

En effet, à la suite de la décision de la Commission scolaire de la Jonquière de mettre un terme au processus en raison des économies minimales qui seraient engendrées en cas de fusion avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les deux commissions scolaires du Lac-Saint-Jean ont émis un communiqué à leur personnel mentionnant qu'elles ne partageaient pas cet avis.

Comment comprendre ces opinions opposées lorsqu'on sait qu'à Saguenay, les deux commissions scolaires se retrouvent dans la même ville alors qu'il en est autrement pour celles du Lac-Saint-Jean? N'ayant aucune information à ce sujet, on ne sait pas si dans son analyse, la commission scolaire évalue

la possibilité de regroupements de services comme le service de taxation, les services informatiques ou autres et si cela serait suffisant. On mentionne dans le communiqué que les résultats d'une première phase de mandat sont porteurs de solutions prometteuses pour l'avenir. Quelles sont-elles? La gestion actuelle est-elle si coûteuse pour en arriver à un constat d'économies substantielles en grossissant l'organisation?

La loi 20 oblige les commissions scolaires à revoir leurs dépenses, à ne plus faire de surplus au-delà de 10 % (on se rappelle ceux de 9 millions il y a de cela quelques années), à réduire le nombre de commissaires lors de leurs prochaines élections, mais cette loi ne les oblige certainement pas à créer une mégastucture.

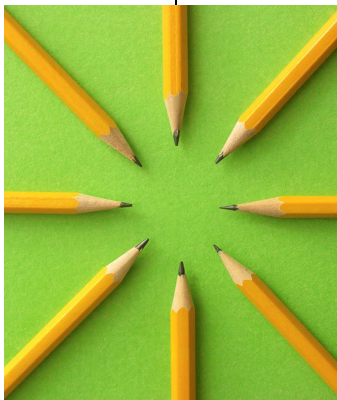
Le plan d'action de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a comme objectif entre autres, de simplifier l'administration scolaire. Pourtant, dans un communiqué émis le 1<sup>er</sup> mai 2012, la FCSQ fait remarquer que les commissions scolaires ont les coûts de gestion les plus bas (5 %) du secteur public.

Alors comment comprendre qu'on analyse des possibilités de fusion? On a l'impression de faire face à un double discours... Il serait pertinent pour nous que la question soit éclaircie.



Qu'en est-il de l'analyse de son propre milieu? La perte de 13 postes d'enseignants cette année alors que la baisse d'élèves ne frise pas la centaine n'est-elle pas suffisante? Avec ceci, on est proche du million de dollars d'économie. On réduit également les périodes d'aide accordées aux groupes intercycles, passant de 13 à 9. Pourtant, difficile de justifier des coupures dans les services aux élèves alors que le financement pour les EHDAA est protégé de la décroissance scolaire. Comment expliquer que les compressions budgétaires touchent alors les services aux élèves? Deux centres administratifs sont encore maintenus ouverts, a-t-on poussé l'analyse plus loin? En cas de fusion, y en aurait-il qu'un seul et où? Difficile de trouver un centre quand on connaît notre territoire. 9 commissaires au lieu de 18 sera certainement une source d'économie mais qu'en sera-t-il de tous les frais occasionnés par un changement dans l'étendue du territoire?

Alors que plusieurs réclament l'abolition des commissions scolaires, comment les commissaires peuvent-ils penser qu'en gonflant une structure, en l'éloignant encore plus de la population et de leur personnel, ils puissent pouvoir continuer à faire valoir la nécessité de celles-ci? Qu'en est-il du message lancé dans le Nouvelles Hebdo du 30 mai 2012 faisant valoir le souci de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de rendre des services de proximité? Parlerait-on de rapprochement avec la population si on obligeait la fusion de la ville de Saint-Félicien avec celle d'Alma? Une fusion permettrait-elle la réouverture du centre l'Équinoxe à Normandin? Une fusion ferait-elle en sorte de rouvrir des



écoles que la commission scolaire songe à fermer? Une fusion amènerait-elle des économies réelles alors que celle de 1998 n'en a pas générées? Comment pourrions-nous nous y retrouver si on ne nous présente que des motifs purement administratifs pour un tel choix quand la préoccupation première devrait être d'offrir le meilleur service aux élèves? Est-ce suffisant de penser qu'un seul salaire de direction générale plutôt que deux permettrait des économies? Une structure élargie ne nécessiterait-elle pas forcément plus d'un adjoint? Fusionner comporterait des pertes aussi car une commission scolaire comptant moins de 12 000 élèves reçoit une allocation supplémentaire pour la gestion des sièges sociaux. On pourrait faire le jeu des plus et des moins encore longtemps.

Si les commissions scolaires font des travaux dans le but de se préparer à une imposition de fusion, c'est une chose; si on est en train de mettre la charrue en avant les bœufs, c'en est une autre. Le questionnement est légitime puisque rien ne transparait de leurs travaux et les deux seuls communiqués reçus jusqu'à présent ne nous donnent pas vraiment d'indication claire à ce sujet. Fait inquiétant cependant, les commissions scolaires du Lac-Saint-Jean mentionnent que ce n'est qu'une fois la décision prise de fusionner qu'on poursuivrait l'analyse des aspects liés à l'arrimage des conventions collectives. Dans un contexte où nous vivons deux cultures complètement différentes, nous pensons que cet aspect devrait être pris en compte dès le départ. Certes, la mobilisation de tous sera cruciale.

Le contexte politique a amené les commissions scolaires à se questionner à ce sujet et ces dernières devraient continuer dans la lancée de leur plan d'action et faire valoir leur propre démocratie scolaire plutôt que d'abdiquer face à leurs détracteurs. Puisqu'elles se réclament d'être des gouvernements locaux, leurs débats, en conseil des commissaires, gagneraient en intérêt s'ils étaient faits de façon transparente.



Comme le disait la présidente de la Fédération des commissions scolaires, « le statu quo n'est plus possible », c'est évident car la modification à la loi et le budget Bachand les forcent déjà à modifier leurs pratiques. Mais à notre avis, il serait sage d'attendre de voir les répercussions de ces changements, de juger du contexte politique à venir avant de se faire hara-kiri!

**ENCORE UNE VICTOIRE  
POUR LE SELH (CSQ)**

La question était pour nous d'une évidence même, mais il aura fallu aller devant un arbitre pour faire entendre raison à la commission scolaire. Un enfant handicapé intégré ne perd pas son âge.

En effet, la commission scolaire avait intégré un enfant de 4 ans dans une classe de préscolaire 5 ans et prétendait que le regroupement ainsi créé ne représentait pas une classe à plus d'une année d'études (4 ans et 5 ans) puisqu'il s'agissait d'une intégration.

Pour la commission scolaire, l'âge de l'enfant handicapé intégré n'avait pas d'impact et considérer son âge aurait été discriminatoire. De notre point de vue, cette intégration changeait la donne pour l'enseignante et la composition de sa classe. Selon nous, on n'avait plus affaire à un groupe ordinaire mais à un groupe formé de deux niveaux distincts.

Or, l'arbitre nous donne raison. La LIP permet l'intégration d'un enfant de 4 ans handicapé dans une école primaire, mais puisque la commission scolaire n'offre pas le service de maternelle 4 ans, elle peut l'intégrer à une classe de préscolaire de 5 ans avec un temps minimum de 11 heures 45 minutes par semaine. Nous n'avons jamais contesté ce fait. Cependant, l'arbitre Francine Blouin confirme nos prétentions à savoir que la classe à l'école Carrefour étudiant était formée alors d'un groupe à plus d'une année d'études.

L'arbitre ordonne ainsi à l'employeur de compenser l'enseignante en conséquence compte tenu qu'il y a dépassement du nombre maximal d'élèves qui aurait du être de 15 et non de 20.



**RREGOP :**  
**MYTHES ET RÉALITÉS**

Pour faire suite à l'article publié dans l'Informa du 16 mai dernier, confrontons deux autres mythes véhiculés par les médias à la réalité des faits.

**COTISATIONS DÉTERMINÉES  
POUR TOUS!**

**Mythe :**

Il serait plus équitable pour les contribuables de transformer les régimes de retraite du secteur public en régimes à cotisations déterminées!

**Réalité :**

**FAUX.** Quelques mises au point s'imposent concernant le soudain engouement des médias et des associations patronales pour les régimes à cotisations déterminées. Mentionnons qu'il s'agit, en quelque sorte, de REER collectifs dans lesquels cotisent conjointement l'employeur et les personnes salariées. Le rendement sur les sommes investies est évidemment indéterminé, mais ce qui est le plus problématique, c'est que le montant des revenus de retraite est totalement inconnu jusqu'au jour où cette dernière est prise.

En effet, la valeur de la rente qu'une personne pourra s'acheter auprès d'une institution financière dépendra non seulement des rendements réalisés sur ses cotisations et celles de son employeur, mais aussi des taux d'intérêt en vigueur au moment précis de sa retraite.

Il suffit d'une période de rendements négatifs juste avant la retraite et de faibles taux d'intérêt à ce moment pour que ce soit la catastrophe, même après avoir investi toute sa carrière dans un régime de retraite.

Autrement dit, deux personnes ayant travaillé chez le même employeur durant toute leur carrière et ayant payé exactement les mêmes cotisations pourraient obtenir des rentes totalement différentes simplement parce qu'elles auraient pris leur retraite à six mois ou un an d'intervalle. Une vraie loterie!

C'est cette incertitude qui attend les personnes participant à un régime à cotisations déterminées, de même que celles qui ne bénéficient que de REER personnels. Lors de la crise boursière en 2008, les médias faisaient abondamment état de drames humains vécus par plusieurs retraités qui avaient perdu presque toutes leurs économies. Qui ne fut pas ému de voir ces personnes relativement âgées forcées de retourner au travail pour survivre?

Curieusement, aujourd'hui on prétend que les régimes à prestations déterminées sont devenus une calamité qu'il faudrait abolir. Le résultat en serait de livrer tous les travailleurs, incluant ceux du secteur privé participant à un régime à prestations déterminées, aux aléas des marchés financiers et d'enlever toute responsabilité aux employeurs, qu'ils soient des secteurs public ou privé.

On défend les intérêts de qui ici? Ceux de la population ou ceux des employeurs?

En conséquence, cela n'aurait pour effet que d'augmenter le nombre de personnes retraitées avec des revenus insuffisants qui devraient alors bénéficier de programmes sociaux comme le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral. Les économies gouvernementales espérées par le patronat en abolissant les régimes à prestations déterminées seraient annulées par l'augmentation des dépenses en programmes sociaux!

En conclusion, citons M. Pierre Turgeon, porte-parole de la RRQ : « Le problème, ce n'est pas les régimes de retraite collectifs. C'est le fait qu'autant de Québécois n'en ont pas<sup>1</sup>. »

## LES PRESTATIONS DÉTERMINÉES VONT DISPARAÎTRE!

### Mythe :

Les régimes à prestations déterminées ne sont plus viables et sont voués à disparaître!

### Réalité :

**FAUX.** Selon l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS), qui a étudié les 479 plus importants régimes de retraite à prestations déterminées d'Amérique du Nord, les fonds sont aujourd'hui presque revenus au point où ils étaient avant la crise de 2008 et une majorité est relativement en bonne santé<sup>2</sup>. Le RREGOP est quant à lui en très bonne santé.

<sup>1</sup> *Journal de Montréal*, 15 novembre 2011, p. 16.

<sup>2</sup> *L'actualité*, février 2012, p. 39.

Pour ce qui est des régimes des secteurs privé ou public souffrant d'un certain sous-financement, précisons que cela résulte bien souvent des longues années durant lesquelles l'employeur s'est permis des congés de cotisation, lorsque les rendements étaient bons, plutôt que d'accumuler de prudents surplus pour faire face aux intempéries.

Maintenant que la tempête de 2008 est arrivée, les employeurs tentent de rejeter tout le blâme et le fardeau sur les employés, eux qui ont pourtant toujours continué de payer leur part, même en période de bons rendements.

Toutefois, ce n'est pas parce que des erreurs ont été commises qu'il n'est pas possible d'apprendre de ces dernières et de corriger le tir. Nous sommes convaincus qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, les employeurs et leur personnel pourront, dans la plupart des cas, redresser la situation de ces régimes en difficulté.

N'oublions pas que l'évaluation des rendements et de la santé d'un régime de retraite doit s'effectuer sur de longues périodes (30 ou 40 ans) et non sur la base d'une période ponctuelle et temporairement négative.

C'est dans ce sens qu'il faut travailler et qu'il faut même encourager la création de nouveaux régimes à prestations déterminées, puisqu'il s'agit toujours de la meilleure façon d'offrir une retraite décente au plus grand nombre.

*Mario Labbé, Martin Belhumeur  
et Denis St-Hilaire, conseillers CSQ  
Sécurité sociale*



## ASSURANCE VOYAGE

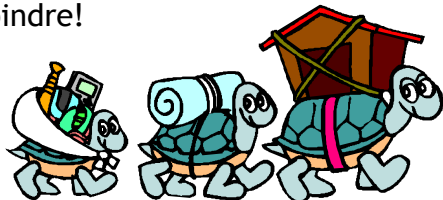


Vous partez en voyage durant la période estivale? Il est important de se rappeler qu'avec votre assurance-maladie SSQ, l'assurance voyage et l'assurance annulation voyage sont incluses. Vous êtes remboursés à 100 % et couverts jusqu'à 5 millions.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la SSQ à l'adresse suivante : [www.ssq.ca](http://www.ssq.ca) sous la rubrique « Assurance collective » ou communiquez avec l'assistance voyage aux numéros suivants : au Canada et aux États-Unis 1-800-465-2928 et à frais virés au 514-286-8412 ailleurs dans le monde. Ces numéros de téléphone sont indiqués au verso de votre carte d'assurance. Bon voyage!

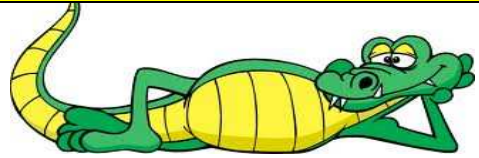
## VOUS DÉMÉNAGEZ CET ÉTÉ?

Veuillez aviser Nathalie Gaudreault aux bureaux du syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!



# Bonnes vacances!

## RETRAITE ET AREQ



Afin de souligner le départ à la retraite de ses membres, le SELH (CSQ) a choisi de leur offrir leur première année d'adhésion à une autre organisation syndicale qui les défend, soit l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ).

Si vous faites partie de ces personnes, il suffit de contacter Nathalie Gaudreault au syndicat et de lui transmettre le montant de votre rente à la CARRA.

## BIENTÔT LES VACANCES!



Nous y sommes presque. Le moment de prendre une bonne pause tant attendue approche. L'idée sera de décrocher quoi!

Encore une fois cette année, vous aurez permis à vos jeunes de pouvoir poursuivre leur cheminement scolaire avec un bagage de connaissances adéquat. Le conseil d'administration se joint à nous pour vous souhaiter de belles vacances et un retour en forme et en santé en août 2012!